Sou des Ecoles laïques Annecy

Mercredi du Sou
3/12 ans
Trimestre d'hiver

mercredi

Chers Parents,

Le centre de loisirs les mercredis du Sou est l'occasion de découvrir le quartier, d'apprendre à respecter l'environnement, de découvrir les autres et ses capacités personnelles . Le rôle des adultes est d'accompagner chaque enfant tout en veillant à l'équilibre du groupe, et au bien être de chacun dans un cadre sécurisé. Ce trimestre nous découvrirons l'Europe et l'Afrique.



Nous accueillons les enfants de 3/12 ans :
Accueil échelonné entre 8h et 9h
Accueil l'après-midi à 13h15 à l'école de Novel
70 ter avenue de France 74000 Annecy
Accueil le soir entre 17h30 et 18h à l'école de Novel

Pendant le séjour les enfants de 6/12 ans qui le souhaitent pourront participer à l'activité Ski (dates de sorties : 6, 13, 20 et 27 janvier, 3 et 10 février, 3 et 10 mars . Report possible les 17 et 24 mars). En cas d'annulation d'une sortie les enfants resteront au centre pour partager des activités avec les autres. Casque obligatoire

Location de matériel ski alpin : dans la limite des stocks disponibles à l'école de Novel
Mercredi 9 décembre 2026 sur rendez-vous de 17h30 à 18h30
Samedi 12 décembre 2026 sur rendez-vous de 9h à 12h
TARIF DES PRÊTS pour la saison 60€ Skis/bâtons/chaussures caution de 100€

Prévoir des vêtements et chaussures (baskets) adaptés
aux activités proposées. Les enfants devront en outre avoir avec eux :
un sac, une gourde, une casquette, un Kway, un pull
pour les 3/5 ans prévoir un change complet
Les portables et jeux (DS, MP3, cartes pokémon...) ne sont pas souhaités au centre.

Bureau Sou des Ecoles
sur rendez-vous
Tel 04 50 27 65 09
sou.annecy@gmail.com

Président : Vincent PORTMANN
Permanences : Sandrine ODOUARD

Centre de Loisirs Mercredis du Sou
Directrice Virginie LAVOREL
Tel 06 62 29 01 67
www.soudesecoles-annecy.fr

Règlement intérieur mercredi et skieurs

ACCUEIL

Tous les enfants de 3 à 12 ans sont acceptés au centre de loisirs peu importe leur lieu d'habitation. Nous acceptons les enfants de 2 ans et demi sous réserve qu'ils soient scolarisés et propres (pas de couche).

Les parents doivent nous signaler si leur enfant est porteur de handicap afin que la direction puisse adapter son accueil, voire si nécessité d'un accompagnement personnalisé (dossier de prise en charge MDPH).

Discipline générale : Si le comportement d'un enfant met en cause l'équilibre du groupe, la direction pourrait l'exclure après information écrite à la famille et sans remboursement. Les parents ont l'obligation de reprendre leur enfant dès la notification.

Relation équipe d'animation / famille

Si un parent rencontre une difficulté avec les animateurs lors des accueils, un dialogue calme et serein est exigé devant les enfants et les autres parents afin de ne pas compromettre le bon déroulement du séjour. Si besoin, contacter directement le Sou des Écoles par téléphone ou par mail.

RESPONSABILITÉ

Les enfants arrivant avant les horaires d'ouverture demeurent sous l'entière responsabilité de leurs parents.

A l'arrivée et lors du départ, il est obligatoire de venir signaler le nom de l'enfant aux adultes du centre de Loisirs. Les enfants ne seront remis qu'à leurs responsables légaux. Toute autre personne doit avoir une autorisation datée et signée du représentant légal de cet enfant et présenter une pièce d'identité.

Si l'enfant est encore au centre de loisirs à la fermeture et que la direction est sans nouvelles et si les tentatives de contact avec la famille restent infructueuses, l'enfant sera confié à la Police Nationale.

Tout changement de situation ou de coordonnées personnelles doit être signalé au responsable de la structure, ainsi qu'au bureau du Sou.

SÉCURITÉ

Les enfants ne doivent avoir sur eux ni objets coupant ou dangereux.

Les dégâts occasionnés par les enfants (vitres brisées ou objets cassés) sont à la charge des parents.

ACTIVITÉS

Le fait d'inscrire son enfant à l'Accueil de Loisirs sous-entend que les parents acceptent que celui-ci pratique les activités programmées, étant entendu que toutes les conditions d'encadrement, d'assurance et de sécurité sont assurées.

Casque et vêtements de ski

Le casque est obligatoire. Si l'enfant se présente à l'arrêt de car sans casque, le responsable peut refuser l'enfant pour la sortie ou le parent accepte de louer un casque, arrivée en station. Cette location reste à la charge de la famille.

L'enfant doit être habillé avec des vêtements adaptés à l'activité ski (pantalon, anorak ou combinaison, gants, **cache cou** et non écharpe…)

Dossard

Pendant l'activité, tous les enfants doivent porter un dossard jaune, floqué au nom du Sou des Écoles Laïques d'Annecy. Ce dossard nous permet de repérer les enfants et de les reconduire dans leur groupe.

Prêt de matériel

Les familles louant le matériel par l'intermédiaire du Sou des Écoles Laïques d'Annecy devront donner un chèque de caution.

Cette caution sera encaissée si le matériel n'est pas rendu lors des dates de retour prévues ou s'il est cassé.

En cas d'accident : Votre enfant sera pris en charge par les secours, si nécessaire il sera transporté à l'hôpital le plus proche, accompagné d'un responsable du Sou des Écoles. Nous vous contacterons au plus vite.

DISPOSITION SANITAIRE

Repas

Les repas sont fournis par la cuisine centrale. Si le régime d'un enfant est trop contraignant pour le fonctionnement du centre (suite à un PAI) le repas doit être apporté par la famille. Elle s'engage à remettre à l'inscription l'intégralité du PAI à jour.

Hygiène

L'accès à l'Accueil de Loisirs est interdit aux personnes ne respectant pas les règles d'hygiène élémentaires (adultes et enfants), portant des signes caractéristiques de maladies contagieuses, ou se présentant en état d'ébriété. En cas de doute, un certificat de non contagion peut-être demandé aux familles.

La piscine est interdite aux enfants ayant des poux.

Conformément à la loi, il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du centre de Loisirs.

Sanitaire

En cas de traitement médical en cours **et sur présentation de l'ordonnance** médicale, la direction du Centre de Loisirs gère et veille à la prise des médicaments par l'enfant.

Remettre le traitement et l'ordonnance à l'animateur dès votre arrivée.

Tiques

Nous tenons à vous informer que les enfants ne sont pas à l'abri des morsures de tiques. Nous vous invitons à vérifier chaque soir vos enfants lors de la douche.

EFFETS PERSONNELS

Les vêtements de valeurs ne sont pas conseillés. Ils doivent être marqués au nom de l'enfant. Il est interdit de donner aux enfants bijoux et objets de valeur (jeux électroniques, baladeur, MP3, portable, cartes Pokémon, etc…) Le Sou n'est pas responsable de la perte, du vol ou de la détérioration de ces objets. Ils ne seront en aucun cas couverts par l'assurance. **Merci de noter tous les vêtements, sacs, gourdes, doudous… au nom de l'enfant.**

ANNULATION / REMBOURSEMENT

En cas d'annulation

Si l'annulation est faite 1 mois avant : remboursement total / 1 semaine avant : seul le repas peut être remboursé. Pour l'option ski : dès que la saison de ski a commencé, aucune sortie ne peut être annulée, ni remboursée, c'est un forfait. Si l'annulation de la saison est faite 15 jours avant le séjour, nous remboursons 50% du séjour, si elle est faite plus tard nous remboursons 25%. Seul un remboursement est prévu pour les enfants qui se blessent lors d'une de nos sorties ou si nous annulons les sorties pour cause météorologique ou sanitaire.

En cas de maladie

Nous devons recevoir un certificat médical dans les 48h et un remboursement de 50% est effectué à la fin du séjour pour 2 mercredis consécutifs d'absence, passé ce délai pas de remboursement.

Avoir

Nous gardons les avoirs 1 an. Passé la date, plus de remboursement possible.

En cas d'annulation d'une activité prévue pour des raisons indépendantes de notre volonté (météorologiques ou logistiques), le Sou Des Écoles mettra tout en œuvre pour la remplacer par une autre de même nature. Si un remplacement est impossible, la part du tarif consacré à cette activité sera remboursée sous forme d'avoir.